

Thierry JOPECK

Haut Fonctionnaire au handicap et à l'inclusion, Ministère de la Culture

Merci beaucoup à tous. Je vous renouvelle les regrets de M. Corbin, retenu de manière imprévue par une très longue réunion au ministère. Je sors moi-même d'une réunion. Je n'ai pas pu entendre et assister à vos précédents échanges. Je vous prie de m'en excuser.

Au nom de Noël Corbin, je vais essayer de répondre à la question que vous avez posée, qui est le thème de votre séminaire : Quid de la continuité des actions et services culturels? En période de confinement et même au-delà. Nous espérons et qu'il nous faudra faire fructifier ce que nous avons su réaliser pendant cette période.

Comme vous le savez tous, les confinements du printemps et de cet automne ont conduit à la fermeture de tous les établissements culturels. Fermeture des théâtres, des salles de concert, des opéras, des lieux de spectacle vivant. Fermeture des musées, des monuments historiques pour le patrimoine. Fermeture des cinémas, des établissements d'enseignement artistique. On peut ajouter la fermeture des librairies, même si ce commerce n'est pas sous la tutelle du ministère de la Culture.

Cette situation sans précédent nous a conduits à mettre en œuvre des dispositifs particuliers qui visent un but et un objectif essentiel : maintenir avec tous les publics une permanence d'échange avec les structures culturelles que le public ne pouvait plus fréquenter. Bien entendu, à l'égard des personnes en situation de handicap, dès le mois d'avril et de mai dernier, il fallait garantir l'accessibilité de ces propositions artistiques, notamment par les outils numériques. Et ce maintien de l'accessibilité des productions et des propositions artistiques a été au cœur de l'action qui a été menée. Une action qui a été menée très rapidement et parfois de manière imparfaite. On n'a pas cessé depuis d'essayer de corriger les imperfections. Il en reste évidemment beaucoup. Nous en sommes conscients.

Pour synthétiser le propos et l'action qui a été menée, nous avons pu travailler suivant quatre grands axes, depuis le printemps dernier. Le premier, vous en avez entendu parler, vous l'avez peut-être fréquenté : le projet de la plate-forme "Culture Chez Nous", qui a permis à près de 900 propositions culturelles et artistiques d'être présentes dans une relation numérique, dans tous les domaines de la création, patrimoine, le spectacle vivant, la littérature ou les médias.

Ces 900 propositions ont une singularité très forte qu'il faut rappeler. Certes, c'est le ministère de la Culture qui était à l'origine de ce dispositif, qui l'a mis en place, qui y a intégré les propositions des établissements sous tutelle du ministère, presque 100 établissements dans toutes les disciplines, mais aussi d'accueillir les propositions artistiques, culturelles des associations, des collectivités territoriales, les initiatives locales en très grand nombre. C'est donc un travail très collectif, très commun, qui a permis de réaliser ce qu'on n'avait jamais réalisé autrefois et qui reste unique : cette très vaste proposition.

Le ministère n'est pas l'initiateur d'un projet particulier. Il est le collecteur, l'organisateur, le créateur au départ de cette proposition, mais aussi l'animateur, le collecteur de toutes ces propositions qui sont avant tout la réalisation d'un travail énorme qu'ont fait les organisations culturelles, les associations, les médiathèques, les collectivités territoriales, qui ont été très impliquées dans ce travail. Néanmoins, les établissements du ministère de la culture, je ne peux pas faire autrement que de les saluer. Ils ont fait un travail original qui était parfois déjà initié, qu'ils ont amplifié et qu'ils vont poursuivre. La pérennité est importante. Il faut tirer de cette crise sanitaire des aspects positifs pour nos actions à venir et pour faire face éventuellement à d'autres difficultés qui pourraient surgir.

Je ne vais pas citer tous les établissements. Mais si vous en avez l'occasion, n'hésitez pas à vous rendre vers le centre Georges Pompidou, avec des visites guidées sur l'art contemporain. Le château de Versailles qui présente aussi un ensemble de vidéos accessibles qui concernent la vie des monarques à Versailles. Comme toujours, la Cité des Sciences et de l'Industrie, très en pointe sur les propositions. Mais aussi la Philharmonie de Paris, qui a offert la possibilité de découvrir la langue des signes appliquée à la musique. Je ne vais pas être plus long. Il y a plein de propositions. Évidemment, les théâtres nationaux comme la Comédie-Française, Odéon ou le Théâtre national de la Colline qui ont fait beaucoup d'efforts. Ainsi que l'Opéra national de Paris.

Je cite beaucoup d'établissements parisiens. C'est malheureusement une habitude. Pour le coup, je le fais assez volontairement. "Culture Chez Nous" a permis pour tous les publics d'offrir la programmation parisienne à l'ensemble du public. Certes, on avait ponctuellement un ensemble de propositions numériques, de spectacles ou d'expositions, mais on sent qu'on a passé une étape importante.

L'important, c'est que cette plate-forme perdure, s'enrichisse et qu'elle gagne en propositions et en accessibilité. La première version, qui est sortie très vite en avril, a montré ses limites en accessibilité. Je salue mes collègues qui ont en charge le système informatique et qui ont travaillé sur une deuxième version beaucoup plus accessible. Il faut encore aller au-delà dans l'accessibilité. On en est conscient. Encore une fois, nous sommes heureux d'avoir pu développer ce projet et de savoir que nous allons continuer à le développer.

Le deuxième axe est moins à proprement parler culturel : renforcer la coordination interministérielle avec nos collègues du handicap, avec le CNC PH, de travailler avec d'une manière plus étroite qu'on ne l'avait fait auparavant pour mieux répondre aux besoins des uns et des autres. Notamment aux besoins de foires aux questions que le secrétariat général du CIH a mises en place. Je citerai aussi un site mis en place, solidarité-handicap, par le secrétariat d'État aux personnes handicapées. Les propositions culturelles sont arrivées avec un ensemble d'autres propositions, plutôt destinées à des formes d'aide, de soutien et d'orientation des personnes en situation de handicap, mais la culture y est présente aussi. C'est un aspect important. On s'aperçoit malheureusement que, bien que l'information soit diffusée d'une manière sans doute toujours à faire progresser, mais déjà volumineuse et présente, beaucoup restent éloignés de cette information. On est parfois surpris que des dispositifs mis en place, des propositions, ne sont pas suffisamment connus et fréquentés. C'est toute l'importance et la richesse de ce lien avec les institutions interministérielles. Je privilégie le CIH, mais je pense aussi à mes collègues de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et bien d'autres encore. Nous formons une vingtaine de hauts fonctionnaires chargés du handicap et de l'inclusion. Nous

travaillons étroitement ensemble. Nous nous voyons beaucoup en visioconférence pour nous permettre de constituer une forme de coordination, dans laquelle la culture a toute sa place.

Le troisième axe sur lequel nous nous sommes dirigés n'est pas sans rejoindre l'intervention que j'ai pu entendre partiellement à l'instant, la dame qui intervient en EHPAD. Il s'agit d'assurer au maximum, et malgré les confinements, la continuité d'un certain nombre d'interventions. Ça a été complexe à mener. Le ministère de la Culture n'est pas le seul acteur. Il y a la Solidarité, la Santé, le ministère de l'Intérieur et les dispositions gouvernementales globalement. Malgré tout, nous avons pu adopter un dispositif que l'on a sobrement appelé : continuité et culture. Il vise à résumer, synthétiser, les modalités sur lesquelles les intervenants artistiques peuvent continuer à mener des actions artistiques et culturelles au sein des établissements, qu'ils accueillent des jeunes, des adultes en situation de handicap ou des personnes qui nécessitent des dispositifs d'accompagnement dans des établissements spécifiques.

Cela a été un travail de haute lutte : nous allons sortir une petite foire aux questions qui résume la situation. Elle a été validée par le CIH, par le secrétariat d'État aux personnes handicapées. Elle devrait être prochainement validée par solidarité et santé, de façon à ce qu'on puisse la diffuser et pour avoir un point de repère. C'est une chose que l'on n'avait pas envisagée et mise en œuvre avant ces périodes de confinement. Cela demandera aussi à vivre au-delà. C'est ce qu'évoquait madame tout à l'heure : il y a la question des animateurs, des artistes, les personnes intervenantes qualifiées, qui portent un propos artistique dans tous ces établissements et des personnes qui sont en attente de cette rencontre culturelle et artistique. Nous avons commencé à aborder cela d'une manière différente. Du point de vue du ministère de la Culture, peut-être de façon plus ferme dans les attentes que nous proposons et que nous faisons valoir auprès des partenaires.

Le quatrième axe est très spécifique et a une grande importance. C'est l'action déjà ancienne, mais toujours un peu bégayante, qui a trouvé une forme d'élocution plus ferme : l'action que nous menons avec l'audiovisuel public et privé. On oublie parfois de dire que les chaînes sont aussi concernées par les dispositions qui ont été prises à travers des chartes que vous connaissez sans doute et par l'action du CSA. Cela s'est exprimé sur deux points principaux qui ont à voir avec la citoyenneté. Questions qui dépassent le ministère de la Culture et la culture elle-même. Questions qui concernent tous les départements ministériels et le gouvernement.

Depuis six à huit mois, les communications gouvernementales, progressivement, ont toutes été accompagnées d'un sous-titrage, et petit à petit, de la traduction en langue des signes. Au mois d'octobre, on est arrivé à cet entretien du Président de la République avec deux journalistes de deux chaînes différentes, accompagnés par plusieurs traducteurs en langue des signes à l'écran. C'était la première fois que ce type d'entretien, avec la vivacité d'un entretien, qui jusqu'ici avait peut-être effrayé les chaînes de télévision... La première fois que cela était mis en œuvre. Nous allons lui donner une traduction réglementaire, et d'abord même législative. Les dispositions qui concernent la langue des signes et son usage vont entrer dans des dispositifs qui sont des ordonnances. C'est très complexe. Je ne vais pas vous ennuyer avec ça. Le calendrier parlementaire a été bousculé. On court un peu derrière ce calendrier, avec les parlementaires. Mais la période de confinement, puisque c'était la question générique que vous posiez, a permis

cette intervention forte, puissante, qui planait un peu au-dessus de la question de l'audiovisuel public et qui a permis d'entrer dans l'ensemble des propositions.

Cela constitue une dynamique fondamentale et dans la suite de cet effet immédiat... Le ministère de la Culture est concerné par cette question car l'audiovisuel public est une mission du ministère de la Culture et de la Communication. C'est le ministère de tutelle de l'audiovisuel. Cela légitime son intervention, même s'il n'est pas le seul à intervenir dans ces considérations.

L'extension de ce point dont je parlais, de l'accompagnement des communications du gouvernement, devra, c'est ce qui était acté au dernier essai du 16 novembre, à mener à un renforcement de l'accessibilité des communications des candidats lors des élections régionales, municipales, présidentielles. 2021, pour que les chaînes de télévision soient mises en ordre de marche, ce sera juste. Et pour 2022, c'est l'objectif fixé par le CIH. La vie démocratique et citoyenne, l'information politique qui conditionne les choix de tout citoyen, aura accès à davantage d'accessibilité et de pertinence qui permettent d'orienter en toute connaissance le choix électoral que l'on peut faire. C'est un aspect très important de la vie démocratique.

Au fond, ce quatrième aspect illustre, et je sais que vous en êtes tous convaincus, le fait que l'accessibilité universelle, l'inclusion, quelle que soit la terminologie, il peut y avoir des débats autour de ces mots, que l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap soit un fondement de la vie. Une accessibilité universelle qui concerne les personnes en situation de handicap qui accèdent ainsi à davantage de vie citoyenne et à davantage de partage avec les autres citoyens. Cette accessibilité universelle est aussi garant d'une vie démocratique pour toute personne qui ne se trouve pas en situation de handicap, mais qui est appelée à considérer la situation des personnes handicapées et à trouver les moyens et la volonté de partager avec elles la vie culturelle. C'est de celle-là dont je peux parler largement. C'est l'un des fondements de la vie démocratique. Je vous remercie.

Ressources

Culturechezvous : <https://www.culturechezvous.gouv.fr/>

Consulter les guides pratiques de la collection accessibilité et handicap du ministère de la culture www.culture.gouv.fr

Secrétariat d'état chargé des personnes handicapées : <https://handicap.gouv.fr>

Solidaires-handicap : <https://solidaires-handicaps.fr>

nb : ce site internet ne bénéficie plus d'actualisation depuis le 12 septembre 2020.

Sigles :

CSA : Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

CIH Comité Interministériel du Handicap.

CNCPH : Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées.